

Journée de la femme

Le rôle des avocates dans la profession

Johanne Landry

Pour que l'évolution amorcée se poursuive, il faut que les femmes soient présentes en nombre. Il faut aussi qu'elles soient en position de pouvoir changer les choses.

Le 8 mars dernier, le Barreau du Québec soulignait la Journée de la femme en organisant un dîner et une table ronde à l'Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth. Le thème posait d'abord une prémisse: *plus qu'hier, moins que demain*, suivie d'une question: *quel est l'impact des avocates sur la profession et sur le droit?*

C'est la journaliste judiciaire **Isabelle Richer** qui a animé le débat. Quatre panélistes ont répondu à ses questions: **Huguette St-Louis**, ex-juge en chef de la Cour du Québec, **M^e Lucie Joncas**, **M^e Joséane Chrétien** ainsi que **M^e Pierre-A. Michaud**, juge à la retraite et aujourd'hui avocat-conseil. **M^e Fanie Pelletier**, conseillère à l'équité au Barreau du Québec, a prononcé l'allocution d'ouverture et salué les invités d'honneur: **M^e Louis Masson** et **M^e Claude Provencher**, respectivement vice-président et directeur général du Barreau, ainsi que **M^e Elizabeth Greene**, première conseillère au Barreau de Montréal.

Si le Barreau du Québec souligne la Journée de la femme pour la cinquième année, comme l'a mentionné le directeur général, l'année 2011 est particulièrement spéciale, car elle marque le 70^e anniversaire de l'admission des femmes à la profession. M^e Provencher a aussi rappelé que le Barreau du Québec a innové en étant

M^e Prémont a également résumé les quatre enjeux du plan stratégique 2010-2013 du Comité des femmes dans la profession. L'évolution de carrière des avocates vient en priorité. Les femmes, en effet, arrivent en nombre dans la profession, mais plusieurs l'abandonnent rapidement. Dans cet ordre d'idée, le comité travaille actuellement à mettre sur pied un programme de mentorat pour aider celles qui font face au phénomène du plafond de verre.

Le maintien de données pertinentes afin de mesurer les progrès accomplis, l'équité salariale et le leadership social sont les autres enjeux déterminés par le comité.

Plus qu'hier...

C'est au moment du dessert qu'Isabelle Richer a invité les panélistes à exprimer leur vision et à faire part de leur expérience. M^e Pierre-A. Michaud a parlé d'une évolution spectaculaire au cours des cinquante dernières années, et Huguette St-Louis, d'une longue marche. «L'année où j'ai terminé mes études, a dit M^e Michaud, il y avait, dans ma classe à l'Université de Montréal, six femmes sur 116 finissants et une seule d'entre elles a choisi de pratiquer la profession.»

Encore des écueils

En tant que présidente de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, M^e Joséane Chrétien reçoit des confidences. Entre autres, celles d'avocates qui, au retour d'un congé de maternité, réintègrent leur bureau dans un cabinet, mais un bureau vide, car leurs dossiers et clients ont été redistribués pendant leur absence. «Il n'y a pas eu de réflexion sur la façon de redonner du travail au retour.» À cet égard, M^e Chrétien a souligné que l'avocate devait gérer ses comptes, et prendre une entente lors d'un congé prolongé pour que sa clientèle lui soit restituée à son retour.

«Je me pose la question, a poursuivi la jeune femme, quant à savoir si l'égalité est réellement une question de nombre, est-ce que l'on veut vraiment un 50% ou si on ne veut pas plutôt un véritable choix de pouvoir mener notre vie et notre carrière sans barrière.» L'élimination des barrières artificielles et de l'écart salarial est une belle forme d'équité, a-t-elle résumé.

Répondant à la question que reste-t-il à faire, Huguette St-Louis a souligné que «les femmes manquent encore souvent de confiance. S'il reste du chemin à parcourir, nous avons aussi du chemin à faire par rapport à nous-mêmes. Il faut que l'on se connaisse, que l'on sache ce dont on est capable.»

Comment envisagez-vous l'avenir? Cette question, l'animatrice l'a posée à M^e Lucie Joncas. «Les propos tenus à cette table sont vraiment au centre de la problématique, a-t-elle répondu. Avoir le courage de reconnaître notre valeur et de la faire valoir aux autres. Demander et reconnaître nos vrais besoins, constitue, je pense, la clé de la solution de l'avenir. Avoir la voix et les mots nécessaires pour faire entendre nos demandes et qu'on puisse arriver à une solution commune.»

Quatre générations

Isabelle Richer a conclu en remerciant les panelistes qui ont brossé un portrait de la situation sur quatre générations.

C'est M^e Claude Provencher qui a clôturé l'événement, se réjouissant de la nette progression des femmes dans la profession en matière de nombre et d'acquis. «Je retiens que c'est loin d'être terminé, a-t-il ajouté. Que la notion de pouvoir est importante. Mais j'entends aussi que ça nécessite des changements sur le plan culturel, sur le plan des valeurs, et que ça prend beaucoup de créativité. Il faut réussir à trouver des façons de faire entrer de nouvelles réalités dans un monde déjà organisé. Il faut des changements dans les milieux de travail.»

Sur une note un peu plus personnelle, M^e Provencher a ajouté: «Je suis le père d'une jeune femme qui a choisi la profession juridique. J'ai toujours élevé mes filles en m'assurant qu'elles ne mettent pas elles-mêmes des freins à leur carrière. J'ai confiance qu'elles vont réussir à faire tomber ces barrières, mais je dois avouer que les situations rapportées aujourd'hui par M^e Chrétien me préoccupent. Je peux vous assurer que comme directeur général du Barreau, comme papa, et comme homme, je vais travailler à l'évolution de cette situation.» ■



L'animatrice du débat, Isabelle Richer, et les quatre panélistes qui ont répondu à ses questions: Huguette St-Louis, M^e Joséane Chrétien, M^e Lucie Joncas et M^e Pierre-A. Michaud.

le premier ordre professionnel à créer un poste de conseillère à l'équité dédié à la promotion du droit à l'égalité dans les milieux de travail. D'autre part, le directeur général a annoncé que le Barreau lancera prochainement le projet Justicia, un engagement en partenariat avec les cabinets d'avocats pour la promotion de la rétention et de l'avancement des femmes dans la profession.

M^e Claudia Prémont s'est ensuite adressée à l'assistance à titre de présidente du Comité des femmes dans la profession. En fonction depuis maintenant 20 ans, ce comité a toujours sa raison d'être, notamment parce que la présence des avocates ne se répercute pas sur le nombre d'associés dans les cabinets privés; ni sur le nombre de femmes nommées à des postes de direction de contentieux dans les organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux; ni au sein de la magistrature provinciale et fédérale. De plus, il existe toujours un écart salarial important entre les avocats et les avocates.

«Je suis arrivée dans la profession en me faisant dire que tout était beau, que tout était réglé», a exprimé M^e Joséane Chrétien. S'il n'y a plus aucun problème pour accéder à l'université et au Barreau, puis à être embauchée dans un cabinet, les statistiques démontrent néanmoins un abandon de la profession marqué chez les femmes après cinq ans de carrière, a-t-elle souligné.

Invité par Isabelle Richer à donner des exemples de ce que les femmes ont fait évoluer, M^e Michaud a dressé une liste de neuf situations parmi lesquelles il a mentionné la décriminalisation de l'avortement; la non-tolérance du harcèlement sexuel au travail; la non-tolérance de la grossesse comme motif de terminaison d'un emploi; une pension alimentaire de longue durée pour réduire les pertes économiques de conjoint désavantagé après l'échec du mariage; ainsi qu'un allègement des choses pour les victimes d'agression sexuelle qui n'ont plus à se soumettre automatiquement à des contre-interrogatoires souvent humiliants sur leur vie personnelle.